

## C.A.P.N. d'accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude (décret de 1972 modifié), des 29, 30 et 31 mai 2007

Pour cette campagne, sur environ 150000 ayants droit, il y a eu 10860 candidatures (12800, l'an dernier) et, parmi celles-ci, 1619 propositions rectorales (1656 en 2005) dont 261 pour le supérieur (245 l'an dernier). Le nombre de promotions possibles était de 370 (contre 382). Nous avons obtenu 33 postes (contre 31 en 2005), soit 8,9 % de l'ensemble alors que notre part dans l'ensemble des certifiés n'est que de 2,2 %.

La philosophie de la liste d'aptitude. Désormais, il ne s'agit plus exclusivement de promouvoir des professeurs particulièrement méritants, mais aussi, et surtout, de recruter dans un nouveau corps. Ceci implique que les promus puissent encore se consacrer assez longuement à l'exercice de leur métier. Ce changement de philosophie, annoncé il y a deux ans, a cependant connu une souplesse d'application bienvenue. Ainsi la promotion, refusée lors des deux précédents exercices aux professeurs de plus de 60 ans, a pu, dans de très rares cas cependant, être obtenue. Sans doute, a-t-on un peu mieux mesuré les effets de l'amertume et la rancœur, si souvent exprimées par nos collègues, face à un manque réel de reconnaissance. Il reste que la rareté de la promotion de collègues très expérimentés, en contradiction avec le désir affiché de maintenir un taux d'activité élevé au-delà de 55 ans, ne saurait nous satisfaire.

Bien entendu, cette année encore, ont été proposées à la Capn des promotions à la discrétion de ministres, que le Snesup a, avec l'ensemble de la parité syndicale, vigoureusement condamnées,

Quelques précisions supplémentaires sur les données statistiques. L'âge moyen des promus est de 57,4 ans (contre 55,8 pour la totalité de la liste), ce qui correspond à un vieillissement par rapport à l'année dernière. Le plus jeune est né en 1959 et le plus âgé en 1943. Plus de 80 % des promus ont plus de 55 ans et un seul moins de 50. Le pourcentage de femmes nommées est beaucoup trop faible (le même que l'an dernier, soit 30 %). Dans la mesure où, second degré et supérieur confondus, ce pourcentage est nettement supérieur (un peu plus de 50 %), cela illustre un phénomène bien connu, celui de la sous-représentation des femmes dans l'enseignement supérieur.

Le détail des nominations, par discipline et par académie, figure dans les deux tableaux ci-dessous :

Disciplines	Prop. rectorats	Nombre 2007	Rappel 2006	Rappel 2005	Rappel 2004	Rappel 2003	Rappel 2002	Rappel 2001	Total
Lettres modernes	23	3	2	1	1	3	6	4	20
Philosophie	8	2	3	1	2	2	1	0	11
Lettres classiques	7	1	0	0	0	1	2	1	5
Allemand	7	0	1	1	1	1	1	1	6
Anglais	31	5	4	5	7	3	4	0	28
Arabe	1	0							
Italien	1	0							
Chinois	1	0							

Espagnol	3	0	0	1	0	0	1	0	2
Histoire-géographie	10	5	2	3	2	1	2	3	18
Sciences sociales	8	0	0	0	1	0	1	0	2
SVT	9	1	1	1	2	1	1	0	7
Mathématiques	29	5	7	8	7	5	6	6	44
Sciences physiques	16	4	5	3	2	2	2	1	19
Éducation musicale	4	0	0	1	1	0	1	0	3
Arts plastiques	3	0	0	0	1	0	1	0	2
Arts appliqués	2	0	0	0	1	0	0	0	1
EPS	38	2	3	5	5	3	3	4	25
Génie civil	6	1	0	0	0	0	1	1	3
Génie électrique	6	0	1	1	1	0	1	0	4
Génie mécanique	12	0	1	0	1	1	0	1	4
Génie biologique	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Mécanique	6	1	0	0	1	1	1	0	4
Économie et gestion	28	3	1	1	3	3	2	3	16
<b>TOTAL</b>	<b>261</b>	<b>33</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>39</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>25</b>	<b>224</b>

### Répartition académique

ACADÉMIES	Nommés 1-9-07	1-9-06	1-9-05	1-9-04	1-9-03	1-9-02	Total
Aix-Marseille	0	0	1	1	0	0	2
Amiens	2	3	0	5	1	3	14
Besançon	0	0	0	0	0	1	1
Bordeaux	2	1	1	1	3	0	8
Caen	1	0	1	0	1	0	3

Clermont-Ferrand	1	0	2	0	2	3	8
Corse	0	0	0	0	0	0	0
Créteil	3	0	2	4	5	3	17
Dijon	1	0	0	1	0	0	2
Grenoble	1	1	3	1	1	2	9
Guadeloupe	0	0	0	0	0	1	1
Guyane	0	0	0	0	0	0	0
Lille	2	1	2	4	1	4	14
Limoges	0	0	0	0	0	0	0
Lyon	2	3	3	3	1	6	18
Martinique	0	0	0	0	0	0	0
Montpellier	0	1	1	0	0	1	3
Nancy-Metz	3	0	4	1	0	2	10
Nantes	2	3	2	1	0	1	9
Nice	1	2	0	1	0	2	6
Orléans-Tours	0	1	2	3	0	1	7
Paris	3	3	0	0	3	1	10
Poitiers	0	0	2	3	1	0	6
Reims	2	1	1	1	1	1	7
Rennes	0	0	1	1	2	1	5
Réunion	0	0	0	0	1	0	1
Rouen	1	3	1	5	1	0	11
Strasbourg	2	2	1	1	0	0	6
Toulouse	1	0	1	2	2	1	7
Versailles	3	5	1	0	1	3	13

On peut remarquer que la Corse, la Guyane, Limoges et la Martinique n'ont eu aucun promu en 6 ans.

Dans une situation d'insuffisance du nombre total des promotions, ces résultats peuvent être considérés comme globalement acceptables. Ils ne sauraient néanmoins dissimuler la persistance d'un important déséquilibre intradisciplinaire, dénoncé de nombreuses fois et sur lequel une réflexion, dont le bilan est contrasté, s'était engagée. Ainsi l'inspection générale d'anglais a réellement tenu compte de nos remarques et, en instaurant un climat de travail extrêmement profitable, a permis un net rattrapage. Nous avons observé, lors de cet exercice, une amélioration, encore timide, du sort réservé aux professeurs de lettres. D'une façon générale, nous ne pouvons que nous féliciter de la reconnaissance des mérites de collègues dont les dossiers avaient été signalés ou présentés les années

précédentes, ce qui montre que notre parole peut parfois être entendue (sur ce point, les inspections générales de sciences physiques, d'anglais et, cette année, de mathématiques méritent une mention toute particulière).

Il demeure que trop de collègues prendront leur retraite sans avoir obtenu une légitime reconnaissance. L'amélioration de la procédure (les modalités instituées en 1990, afin de gérer une procédure de rattrapage, conviendraient mieux que la méthode aujourd'hui pratiquée), la mise en place d'un barème (qui prendrait notamment en compte le mode d'accès au corps, la bi-admissibilité à l'agrégation, les titres universitaires, l'investissement pédagogique et administratif) et l'augmentation du quota de promotions possibles (1/5 des postes mis au concours lors de l'année N-1, au lieu de 1/7) seraient les moyens efficaces d'une plus grande justice.

**Rappel important : on doit faire acte de candidature pour que les dossiers soient traités par les CAPA.** En outre, en l'état actuel des choses, il faut impérativement que tous les candidats se fassent connaître de l'inspection générale (ils peuvent aussi solliciter une visite, sous couvert de leur chef d'établissement) et il est également nécessaire de prendre contact avec l'IPR pour avoir son soutien en vue de l'inscription sur la liste académique. Bien entendu, il vous appartient d'agir pour qu'existent, au niveau des universités, des commissions spécifiques dans lesquelles tous les dossiers auront été examinés avec soin. Il faut ensuite insister pour que les présidents les transmettent aux recteurs.

N'oubliez pas de nous adresser le double de votre correspondance et de nous tenir informés de toutes vos démarches. Vérifiez que le SNESUP est bien en possession de votre adresse email pour nous permettre de vous transmettre vos résultats personnels aussitôt que nous les avons.

Hervé LELOUREC et Alain POLICAR, commissaires paritaires nationaux.